

placements

je recherche un investissement en dollars
néo-zélandais /
**je suis tentée par un coupon brut en NZD
qui augmente chaque année**



**optinote multistep
new zealand**

AXA Belgium Finance (NL)

- six coupons annuels bruts allant de 3,5 % à 6 % en NZD (rendement actuariel brut de 4,12 % en NZD, max. 3 % de frais de souscription inclus mais avant précompte mobilier)
- à l'échéance finale, droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais (NZD), sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.

Période de souscription du 13 octobre 2014
au 12 décembre 2014, sauf clôture anticipée

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en dollars néo-zélandais et à vous rembourser, à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit. Etant donné que tant le versement des coupons annuels que le remboursement du capital investi à l'échéance finale se font en dollars néo-zélandais, il est possible qu'après la conversion de ces montants en euros, vous perceviez plus ou moins que le coupon brut initial ou le capital de départ, en fonction du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro au moment de la conversion.

réinventons / la banque



Afin d'apporter une certaine diversification à votre portefeuille de placements, vous envisagez peut-être d'investir dans une monnaie autre que l'euro, comme le dollar néo-zélandais.

AXA voit les choses autrement

et propose optinote multistep new zealand – AXA Belgium Finance (NL), une obligation en dollars néo-zélandais (NZD).

Cette obligation, dénommée ci-après optinote multistep new zealand, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe sa.

Optinote multistep new zealand verse, six années d'affilée, un coupon brut allant de 3,5 % à 6 % en dollars néo-zélandais. En raison des fluctuations des cours de change, il est toutefois possible que le rendement annuel brut en euros soit plus ou moins élevé que le coupon brut correspondant payé en NZD.

À l'échéance finale, c.-à-d. le 21 décembre 2020, vous bénéficiez du droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sauf en cas de défaut, par exemple en cas de faillite, de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.

Investir dans des devises telles que le dollar néo-zélandais peut être une alternative intéressante si, comme investisseur, vous disposez de suffisamment de connaissances pour pouvoir évaluer les avantages et les risques d'un investissement dans ce type d'instrument, compte tenu de votre situation financière. Concrètement, cela signifie que des notions comme les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières, et plus particulièrement l'EUR/NZD.



six années d'affilée, un coupon brut allant de 3,5 % à 6 %, payable en dollars néo-zélandais

Si vous investissez dans optinote multistep new zealand, vous avez droit pendant **six ans** à un coupon annuel brut allant de 3,5 % à 6 %. Ce coupon est payé en dollars néo-zélandais. À l'échéance finale, ceci correspond à un **rendement actuariel brut de 4,12 % en dollars néo-zélandais** (max. 3 % de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier). Le rendement actuariel net est de 2,98 % en NZD (après déduction d'un maximum de 3 % de frais de souscription et de 25 % de précompte mobilier).

Année 1	3,5 %
Année 2	4 %
Année 3	4,5 %
Année 4	5 %
Année 5	5,5 %
Année 6	6 %
Rendement actuariel brut en NZD (y compris maximum 3 % de frais, mais avant précompte mobilier)	4,12 % en NZD
Rendement actuariel net en NZD (y compris maximum 3 % de frais et après 25 % de précompte mobilier)	2,98 % en NZD

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur la base du **taux de change** du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. Comme ce taux de change fluctue, vous devez tenir compte du fait que le **montant du coupon brut en euros peut être supérieur ou inférieur au coupon brut en dollars néo-zélandais**.

Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Le pourcentage de ce précompte mobilier est celui qui est d'application au moment du paiement du coupon brut. À la date de lancement de la période de souscription, soit le 13 octobre 2014, il **s'élève à 25 %**. Ce précompte mobilier est libératoire. Cette fiscalité est susceptible d'éventuels changements dans le futur.

et votre capital ?

Optinote multistep new zealand vous donne droit au **remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut, par exemple une faillite, de l'émetteur et/ou du garant. Si à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en dollars néo-zélandais mais plutôt **convertir votre capital en euros**, la conversion se fera alors sur la base du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. En fonction du **taux de change en vigueur entre les deux devises** à ce moment-là, le montant que vous recevrez en euros peut être **supérieur ou inférieur à votre capital initial investi**.

Si vous voulez éviter que le cours de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre Agent bancaire AXA peut alors vous proposer une solution. Il en va d'ailleurs de même pour la conversion des coupons annuels.

pourquoi un placement en dollars néo-zélandais ?

De manière générale, l'économie de la Nouvelle-Zélande repose avant tout sur le secteur primaire. La viande, le lait, l'horticulture, le bois et les produits de la pêche constituent l'épine dorsale du pays. Le climat joue dès lors un rôle important et peut avoir une influence sur la production et par conséquent sur les exportations. Le pays dispose aussi de plusieurs sources d'énergie naturelle, comme le gaz, le pétrole et le charbon. Le secteur des services se porte lui aussi très bien, surtout grâce au tourisme.

L'économie néo-zélandaise se redresse après la crise mondiale et le tremblement de terre de Canterbury en février 2011. Elle devrait croître en 2014 à un rythme de 3,7 % sur base annuelle. Plusieurs facteurs soutiennent cette croissance : la reconstruction de la région de Canterbury, les exportations de viande et de lait ainsi que l'augmentation de l'activité immobilière et des ventes de détail, dans un contexte de taux d'intérêt bas. Cependant, un ralentissement marqué de la demande chinoise constitue la plus grande menace pour l'économie néo-zélandaise. Au niveau national, la hausse rapide des prix de l'immobilier pourrait également devenir préoccupante.

La banque nationale néo-zélandaise (RBNZ) a relevé pour la quatrième fois son taux directeur pour le porter à 3,5 %. Son taux le plus bas était de 2,5 % en février 2011. Elle a également décidé de mettre fin, pour l'instant, au cycle de resserrement monétaire. Cela devrait permettre de maintenir le taux d'inflation proche de la cible des 2 % et de soutenir l'expansion économique. Fait encourageant, l'économie semble s'adapter au renforcement de la politique monétaire qui a eu lieu depuis le début de l'année.

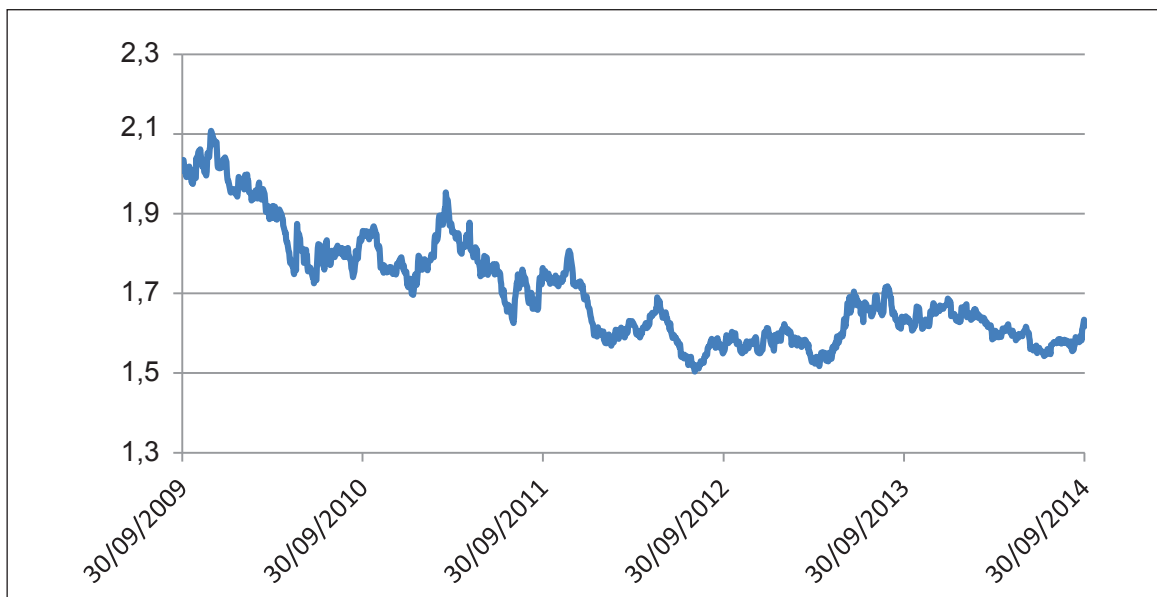
Du reste, le système bancaire néo-zélandais est solide et la situation politique est stable.

Le dollar néo-zélandais a augmenté de plus de 30 % sur les 5 dernières années. Tant la banque centrale que le FMI estiment que la devise est trop forte, en particulier si la croissance économique mondiale reste faible. Elle peut toutefois être une source de diversification intéressante pour un portefeuille d'investissement qui investit principalement en euros, dans la mesure où le risque d'une dépréciation de la devise est en partie compensé par les taux plus élevés.

La situation économique décrite ci-dessus l'est à un moment précis et peut donc être sujette à changements.



évolution du taux de change de l'EUR/NZD 30/09/2009 – 30/09/2014



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé mentionnés ci-dessus ne constituent aucune garantie de l'évolution future du dollar néo-zélandais. Vous pouvez suivre l'évolution de ce taux dans la presse financière. Pour information, au 30/09/2014, le cours de change valait 1 euro = 1,6177 NZD, 1 NZD = 0,6182 euro.

Au 30/09/2014, 1 euro valait 1,6177 NZD. Pour pouvoir obtenir une coupure de 2.000 NZD à ce taux de change, vous auriez dû payer à ce moment 1.236,32 euros (avant frais).

Si à l'échéance, la valeur du dollar néo-zélandais a augmenté de 10 % par rapport à l'euro (à 1,4706 NZD pour 1 euro), vous recevrez alors 1.359,96 euros pour votre coupure de 2.000 NZD.

La valeur de votre capital en euros aura par conséquent augmenté de 10 %. Dans le cas contraire, c.-à-d. si la valeur du dollar néo-zélandais a diminué de 10 % par rapport à l'euro (à 1,7974 NZD pour 1 euro), vous recevrez alors pour votre coupure de 2.000 NZD, seulement 1.112,69 euros.

Vous réaliserez alors une moins-value de 10 % sur la devise.



ce que vous devez également savoir

Outre les avantages, investir dans optinote multistep new zealand comporte aussi des risques.

Si vous investissez dans optinote multistep new zealand, vous devez donc tenir compte :

- **d'un risque de crédit :** Si l'émetteur et/ou le garant d'optinote multistep new zealand (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa) tombe(nt) en défaut, par exemple en cas de faillite, il se peut alors que vous, investisseur, perdiez une partie ou la totalité de votre capital. Cela vaut aussi pour les coupons qui doivent encore être versés.
- **d'un risque de change :** Cette obligation est émise en dollars néo-zélandais. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros pour l'investisseur peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars néo-zélandais, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros. Le risque de change est plus élevé pour l'investisseur ne disposant pas d'un compte en devises (NZD) étant donné que le risque de change se réalisera automatiquement au moment du paiement du coupon annuel et du remboursement du capital.
- **d'un risque de fluctuation du prix du titre :** Si vous vendez vos titres optinote multistep new zealand avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment-là par différents facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur au prix d'émission de l'obligation), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de ces facteurs, il se pourrait que ce prix de rachat soit inférieur à la valeur d'achat nominale. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **d'un risque de liquidité :** Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. va proposer quotidiennement un prix de rachat, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour plus d'informations, voir fiche technique, rubrique « marché secondaire ».

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par optinote multistep new zealand de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final terms) du 30 septembre 2014 en anglais,
- du prospectus de base en anglais "AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Banque Europe SA Notes Issuance Programme,- EUR 2,000,000,000 -", approuvé le 9 septembre 2014 par la FSMA, ainsi que le résumé en français s'y rapportant, et en particulier des facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation et au capital investi, et ce conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ces documents dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe s.a. et sur www.axa.be, dans la rubrique 'Epargne et Placements' > informations générales placements.

fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas.
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P: A/A-1 avec perspective stable. Moody's: A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 1 ^{er} octobre 2014. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site internet. Pour connaître les ratings en vigueur, veuillez consulter https://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placement.aspx . Ces ratings sont purement indicatifs et ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation des titres offerts.
Code ISIN	XS1120474090
Distributeur – Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 13 octobre 2014, 9h00 au 12 décembre 2014, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	19 décembre 2014
Echéance	21 décembre 2020
Devise	NZD
Valeur nominale	2.000 NZD par coupure.
Montant de l'émission	Minimum 10 millions NZD et maximum 150 millions NZD.
Prix d'émission	100 %
Frais de souscription	À déterminer en concertation avec votre Agent bancaire AXA, max. 3 % à charge du souscripteur.
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2 % du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100 %.
Remboursement à l'échéance	Droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en NZD, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
Coupon brut	L'investisseur a droit à un coupon brut en NZD de 3,5 % en 2015, de 4 % en 2016, de 4,5 % en 2017, de 5 % en 2018, de 5,5 % en 2019, de 6 % en 2020.
Rendement actuariel brut	4,12 % en NZD, max 3 % de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier.
Rendement actuariel net	2,98 % en NZD, déduction faite d'un maximum de 3 % de frais de souscription et de 25 % de précompte mobilier.
Date de paiement du coupon annuel	21 décembre 2015, 19 décembre 2016, 19 décembre 2017, 19 décembre 2018, 19 décembre 2019 et 21 décembre 2020.
Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres - gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix du titre »). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1 % dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 25 %. Il est libératoire. • Taxe sur les opérations de bourse : 0 % à la souscription et 0,09 % (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
Classe de risque	4 sur une échelle de 1 à 7, 7 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote multistep new zealand, sur la base des caractéristiques du produit. Vous trouverez plus d'informations à propos de cette classification sur www.axa.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier sur ce site toute modification du profil de risque.
Profil MiFID	Ce produit s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un profil de risque dynamique ou supérieur. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où la banque prend l'initiative de proposer le produit, elle devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Risque de change	Cette obligation est émise en dollars néo-zélandais. À l'échéance, l'investisseur a droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais sauf en cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros par l'investisseur, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars néo-zélandais, et par conséquent exposés au risque de change au moment de la conversion en euros. Le risque de change est plus élevé pour l'investisseur ne disposant pas d'un compte en devises (NZD) étant donné que le risque de change se réalisera automatiquement au moment du paiement du coupon annuel ou du remboursement du capital.
Valeur de marché	Publiée trimestriellement sur www.axa.be à partir de la date de paiement.

Intéressé par

- un coupon annuel brut en NZD, allant de 3,5 % à 6 % en six ans
- le droit au remboursement de 100 % du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais à l'échéance finale, sauf en cas de défaut (p.ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant

Alors optinote multistep new zealand peut vous intéresser.

Cette offre est valable du 13 octobre au 12 décembre 2014 (une clôture anticipée est possible). Rendez-vous donc sans tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Il veillera à ce que vous bénéficiiez toujours de la meilleure offre.

Ce document a été créé et distribué par AXA Bank Europe sa uniquement à des fins publicitaires. Il ne donne aucun conseil et ne comporte aucune recommandation pour les investissements. Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche concernant les investissements et n'est soumis à aucune interdiction liée à l'exécution d'opérations de placement précédant la diffusion de la recherche en matière d'investissements.

www.axa.be